



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe, Guyane et Martinique

Question au Gouvernement n° 3579

Texte de la question

RENTRÉE UNIVERSITAIRE OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.
M. Alfred Marie-Jeanne. Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, beaucoup d'étudiants de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique connaissent, au début de cette rentrée universitaire, de graves difficultés financières.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions d'obtention de la bourse sur critères sociaux peuvent prétendre au Fonds national d'aide d'urgence, notamment ceux en situation de rupture familiale.

Ainsi, pour l'année universitaire 2010-2011, 54 étudiants ont pu bénéficier d'une aide annuelle d'un montant cumulé de 74 500 euros ; et 1 550 aides ponctuelles ont été versées à hauteur de 290 000 euros pour les étudiants de ces régions - je parle ici de ceux qui sont en rupture familiale.

Pour l'année 2011-2012, on constate pour l'instant une diminution drastique du fonds annuel, qui ne s'élève qu'à 23 000 euros. Le montant du fonds d'urgence reste, pour l'instant, totalement inconnu.

Monsieur le ministre, ces étudiants qui ont fait le choix de poursuivre leurs études contre vents et marées, malgré leur situation précaire, ne méritent-ils pas qu'on prenne mieux en compte de leurs besoins pour éviter qu'ils ne basculent dans une situation bien plus regrettable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Laurent Wauquiez, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Alfred Marie-Jeanne, je vous remercie de m'avoir posé cette question. J'étais, la semaine dernière, en déplacement en Guyane, pour faire le point sur le développement de l'enseignement supérieur et des universités d'outre-mer, qui concerne évidemment l'université d'Antilles-Guyane à laquelle vous êtes très attaché.

Dans le cadre de sa stratégie de développement de l'outre-mer, le Gouvernement avec Marie-Luce Penchard à la demande de M. le Premier ministre, investit résolument dans l'université et l'enseignement supérieur en outre-mer : 48 millions d'euros sur les équipements d'excellence ; l'augmentation du budget de l'université Antilles-Guyane, pour laquelle vous avez plaidé, se monte à près de 30 % ; et nous nous occupons bien sûr des conditions d'études pour les étudiants outre-mer.

Cela se traduit d'abord par les bourses : elles augmentent cette année pour près de 4 100 boursiers du pôle universitaire d'Antilles-Guyane ; ensuite par le passeport mobilité, qui est un élément très important, auquel les étudiants d'Antilles-Guyane sont très attachés ; enfin par le fonds national d'aide d'urgence. Je vous remercie d'en avoir rappelé le rôle, puisqu'il a été créé par ce Gouvernement. Il est destiné à venir en aide à des étudiants qui ne remplissent pas spécifiquement les critères permettant d'obtenir des bourses.

Ce fonds permet d'aider chaque année 180 000 étudiants. Parallèlement cette année, le CROUS d'Antilles-Guyane, notamment pour aider les étudiants haïtiens.

Ce fonds est traditionnellement réalimenté en fonction des besoins qui se font jour, soit au cours de l'année 2011, soit au cours de l'année 2012. Nous étudierons ceux-ci tels qu'ils nous sont rapportés par les CROUS. Tels sont les éléments que je suis en mesure de vous apporter. Le but de ce Gouvernement est, en tout état de cause, d'aider nos étudiants en outre-mer, comme sur tout le territoire de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3579

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 octobre 2011